

La Guerre de Trente ans (1618-1648)



Conflit européen sanglant, la Guerre de Trente Ans se déroule de 1618 à 1648.

Elle tire ses origines des contradictions et des tensions qui caractérisent le 17^e siècle. Ces tensions sont de l'ordre :

- confessionnelles entre catholiques et protestants ;
- politiques entre les tenants de l'absolutisme et les autres forces sociales ;
- dynastiques entre la maison des Habsbourg et certaine de ses rivaux, dont le royaume de France¹.

Elle oppose principalement deux grands blocs de belligérants :

- le Saint-Empire et ses alliés (Espagne)
- les États protestants (germaniques et scandinaves) et, bien que catholique, le royaume de France, qui tente d'affaiblir la puissance des Habsbourg.

Ce conflit qui ensanglanta l'Europe avec plusieurs millions de morts connut plusieurs périodes. Elle vit tout d'abord l'entrée en guerre de la Bohême et du Palatinat (1618-1625), puis du Danemark (1625-1629), enfin de la Suède (1630-1635) et de la France (1635-1648).

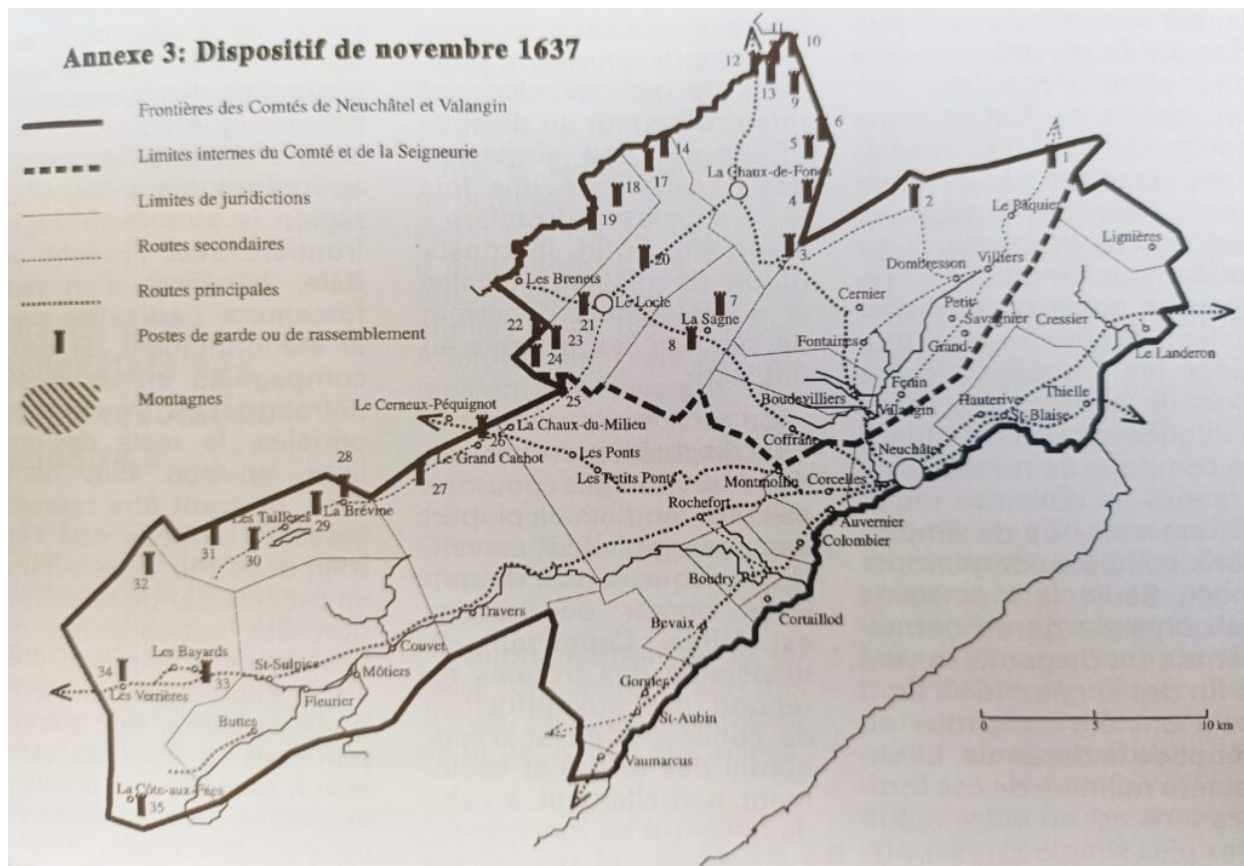
Allié de la Confédération helvétique, le comté de Neuchâtel est neutre durant le conflit. Toutefois, sa position au centre de l'Europe a des conséquences sur

son territoire. De plus, catholique et souverain du comté, le Duc d'Orléans-Longueville, officier de Louis XIII, avait participé à l'invasion, en 1636, de la Franche-Comté. Frappée par la peste et la famine, la Franche-Comté, sous occupation franco-suédoise, et l'évêché de Bâle, sous domination du Saint-Empire, déclenchent différents déplacements de population en direction de Suisse et de Neuchâtel².

Mobilisation aux frontières

La Guerre de Trente Ans nécessite la mobilisation d'hommes aux frontières du comté de Neuchâtel et Valangin. Les « Suédois » occupent la région de Morteau et le Saint-Empire les Franches-Montagnes, nécessitant un renforcement des postes de garde aux frontières. Ainsi, Le Locle compte sept postes de garde ou de rassemblement dans sa juridiction, les Brenets deux. La frontière est de La Chaux-de-Fonds voit également nombre de postes de garde s'ériger.

Ce conflit est marqué également par la généralisation progressive des armes à feu. L'armement neuchâtelois ne fait pas exception. Certes, les hallebardes et les pertuisanes sont encore présentes, mais la majorité des soldats du comté semblent équipés de mousquets et d'arquebuses³. Les miliciens devant fournir leurs propres armes, les équipements diffèrent néanmoins selon la capacité économique des appelés. Reste que, selon l'historien Dimitri Queloz, le comté de Neuchâtel n'a pas encore fait sa révolution militaire et essuie un retard grossier par rapport aux autres nations européennes.



De plus, les effectifs des localités des Montagnes restent relativement faibles malgré le danger. En 1635, le maire du Locle demande au gouvernement neuchâtelois qu'on lui envoie des renforts. Il en va de même du maire des Brenets. Le nombre d'hommes à disposition, fatigués et usés, ne semble pas suffisant pour maintenir une garde permanente⁴. Par ailleurs, la peste de 1636 occasionne des saignés sur territoire neuchâtelois. À Dombresson, on y dénombre 300 morts, 140 à Corcelles et Cormondreches. Les gens du Littoral se plaignent qu'aucune vendangeuse des Montagnes ne viennent - comme c'était l'habitude - aider les vignerons⁵.

Les Montagnes et le Refuge

La Guerre de Trente Ans est un épisode sanglant de l'histoire européenne. L'inexistence ou le peu de soldes des belligérants les poussent à dévaster les régions et les villages. Ainsi, en 1639, « *les Suédois, Allemands, Croates et Français du jeune prince-duc Bernard de Saxe-Weimar* » massacre plus de 1500 personnes - essentiellement des civils - dans le Val-de-Morteau et 400 à Pontarlier⁶.

Le Locle et le territoire neuchâtelois constituent dès lors un refuge pour les émigrés. Cette entraide surpasse par ailleurs les oppositions confessionnelles. Ainsi, les autorités franc-comtoises s'adressant, en 1642, aux autorités neuchâtelaises écrivent : « *Messieurs qui gouvernez ces Etats, come chrestiens et nos anciens et bons voysins, estez obligez de considérer avec une douce humanité et attention que les provinces a qui il plaist a Dieu d'envoyer ses flaux, sont ordinairement accablez d'un déluge de maux* »⁷. Le comté recevra les réfugiés en détresse au nom des rapports de voisinage et des valeurs chrétiennes.

Il en ira de même en 1648 où les autorités de Morteau demandent à celles de Neuchâtel d'autoriser leurs habitants à se rendre sur le territoire du comté. Le gouvernement neuchâtelois répondra : « *la bonne voisinance d'elle mesme nous convie à la recevoir* »⁸.

Le gouvernement neuchâtelois procède par ailleurs à des enquêtes, comme en 1639, pour connaître le nombre de réfugiés se trouvant sur territoire loclois⁹. De plus, des mesures sont prises pour surveiller ces derniers, souvent porteurs de maladies ou d'épidémies. La frontière reste, nous l'avons vu, perméable et les échanges économiques maintenus, quitte à ne pas regarder de trop près la provenance des marchandises proposées (souvent issues de pillages).

Il est à noter que l'un des capitaines suédois ayant perdu ses deux filles, l'une fut enterrée à la Brévine, l'autre dans le Vieux Moutier du Locle. Une plaque de marbre existe toujours. Il en va de même d'un officier protestant du Duc de Saxe-Weimar qui enterra sa fille au Locle, où une dalle de pierre rappelle à sa mémoire au Temple¹⁰.

Conclusion

La Guerre de Trente Ans marque les esprits au Locle, mais encore et surtout sur l'ensemble du territoire européen. Avec plus de 3 millions de morts¹¹, ce conflit se termine, en octobre 1648, avec le traité de Westphalie. Ce dernier pose de nouveaux principes en matière de relations internationales (limitation du droit d'ingérence sur des territoires souverains). Il reconnaît également la souveraineté des Provinces-Unis, en guerre depuis quatre-vingts ans pour son indépendance contre l'Espagne, ainsi que l'existence pleine et entière de la

Confédération suisse.

1 Anselm Zurfluh: « Trente Ans, guerre de », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 05.03.2015, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008907/2015-03-05/>, consulté le 23.06.2024.

2 FORCLAZ, Bertrand, « Solidarités supraconfessionnelles. Le refuge dans l'Arc jurassien pendant la Guerre de Trente Ans ». In *Revue Suisse d'histoire*, n°62, Zürich, 2012, p. 377.

3 Près de 75% des soldats en 1646 sont au bénéfice d'une arme à feu. QUELOZ, Dimitri, p. 36.

4 FAESSLER, François, *Histoire de la Ville du Locle : des origines à la fin du XIXème siècle*, Edition de la Baconnière, Neuchâtel, 1960, p. 54.

5 P.D., « La Peste ». In *Conteur vaudois*, 23 janvier 1897, p. 2.

6 THIÉBAUD, Jean-Marie, « L'immigration helvétique dans les montagnes du Doubs après la Guerre de Dix Ans ». In *Société jurassienne d'émulation*, Delémont, 1991.

7 FORCLAZ, Bertrand, p. 379.

8 Idem.

9 FORCLAZ, Bertrand, p. 380.

10 FAESSLER, François, p. 57.

11 Le débat sur le nombre de morts est encore et toujours ouvert. Certaines recherches historiques parlent de près de 10 millions de morts.

-> Frise chronologique